

Polio : « Le vaccin doit rester obligatoire »

Après Franco Seminara, c'est au tour de Richard Miller d'interpeller Laurette Onkelinx quant à l'issue du procès du vaccin antipolio.

Après Franco Seminara (PS) à la Chambre, c'est le sénateur communautaire Richard Miller (MR) qui a interpellé la ministre de la Justice Laurette Onkelinx concernant le jugement rendu par le tribunal correctionnel de Tournai dans le procès du vaccin contre la poliomyélite. Ce dernier a acquitté les parents du petit Olivier qui avaient refusé de faire vacciner leur enfant contre la poliomyélite faute d'informations complètes.

Le député comme le sénateur craignent qu'une telle décision ne fasse jurisprudence. « L'acquiescement de Tournai a pour effet de soustraire certains parents à l'obligation imposée par la loi de 1966 de vacciner les enfants contre la polio, explique Richard Miller. Cette décision pourrait faire jurisprudence et d'autres parents pourraient décider de ne pas faire vacciner leurs enfants. Mais il faut rap-



Richard Miller sait de quoi il parle : la polio peut faire des ravages. Il faut obliger les parents à la vaccination de leurs enfants.

pelez à ces parents que leurs enfants ne leur appartiennent pas et que la loi existe pour protéger les citoyens, surtout les plus fragiles.»

Le ministère public a Interjeté appel

Un sujet délicat qui touche plus particulièrement Richard Miller. « J'ai été touché par la polio en 1954, j'avais trois mois. J'ai eu une fièvre terrible et j'ai même été déclaré cliniquement mort mais je suis revenu à la vie, comme on dit. J'en ai gardé des séquelles. J'ai perdu l'usage de mon bras gau-

che. »

La ministre de la Justice a rappelé que le ministère public avait interjeté appel de cette décision, mardi. Ses services examinent quant à eux la question de la contradiction entre l'Arrêté royal de 1966 qui rend obligatoire la vaccination contre la polio et le droit du patient inscrit dans une loi de 2002 (qui a prévalu dans le procès de Tournai) qui consacre le droit à l'information nécessaire pour obtenir le consentement éclairé du patient ou de sa famille avant tout acte

médical. « Si y a contradiction, il faudra modifier la loi pour maintenir le caractère obligatoire de cette vaccination. Disposer d'une information complète est un droit mais ce droit peut-il supplanter une loi visant à protéger l'ensemble de la population ? »

Assez ému à la tribune, Richard Miller admet que son histoire personnelle l'incite à la vigilance dans ce dossier mais attire surtout l'attention sur le bien de la majorité. « Il suffit d'un rien pour mettre à zéro des années d'efforts pour éradiquer cette maladie chez nous, note encore Richard Miller. Durant de nombreuses années, des milliers d'enfants ont été touchés par la polio, condamnés à vivre dans des poumons d'acier. Et un enfant touché, ça signifie une famille entière touchée. »

Dans sa réponse, Laurette Onkelinx souligne que « tant qu'un seul enfant restera infecté, tous les enfants risqueront de contracter la maladie ».

En 2009-2010, 23 pays où la polio avait disparu ont été réinfectés par la maladie. « Et quand on sait que la Belgique finance avec l'argent public des campagnes de sensibilisation à la vaccination au Congo, ne faudrait-il pas assurer des campagnes semblables chez nous ? » ■ **F. G.**